

Réunion plénière téléphonique du Comité de Direction
Procès verbal

Jeudi 30 avril 2020
16 heures

Présidence : Christophe SOLLNER

Présents :

BRICLOT Jean Marie, COLOMBO Alain, FALCHI Antoine, GOTTE Michel, HAFFNER Jean-Marc, HOCQUAUX Christian, HUMBERT Jean-Louis, KIHLM Patrice, KOENIG Hervé, LAGRANGE Roger, MALEK Mustapha, MERULLA Vincent, MICHALSKI Edmond, MICHEL Robert, PERNOT Jean-Maurice, SCHAEFER Odile, TAESCH Pierre, Bernard THIRIAT, VIGNERON Henri, WIRIG Michel

Excusés :

BARTHEL Christelle, CASANOVA Dominique, COLOMBO Alain, GERARD Alain, KLEIN Renée, LACOUR Christian, PAUL Dominique, SAUER Richard, SERREDSZUM Cyril

Assistent :

- Emmanuel SALING, Directeur Général du DMF
- Jean Marc RODOLPHE, Conseiller Technique Régional,
- Sébastien DANY, Conseiller Technique Développement et Animation des Pratiques
- Kévin KLAM, Conseiller Technique Développement et Animation des Pratiques

Christophe SOLLNER précise que cette deuxième conférence téléphonique regroupant les membres du Comité de Direction a été organisée dans le cadre des mesures sanitaires liées au COVID 19.

Le principe de la conférence téléphonique est préféré à celui de la vidéo conférence plus aléatoire quant aux connexions des membres.

Certes, cette réunion téléphonique favorise les informations descendantes n'excluant pas les échanges entre les membres.

1. Carnet

. Décès :

Monsieur Gaston LOEFFLER, membre fondateur du DMF

Monsieur Lou GARCIA, joueur de LORQUIN, victime d'un accident de la route

. Prompt rétablissement :

Monsieur Michel COURTEBRAY, commission de discipline seniors OUEST Cattenom

Monsieur Jean Marie SCHAEFER, époux d'Odile, membre du Comité de Direction, et membre de la commission U11

. Félicitations :

Au FC METZ pour son maintien mérité en championnat Ligue 1 Conforama.

Les nombreux contacts téléphoniques ont pu mettre en exergue de bonnes nouvelles sur la santé des membres du Comité de Direction et membres de commissions, dans le vif espoir que cela continue ainsi.

2. Manifestations de fin de saison et projets > Christophe SOLLNER

. **Événements annulés :**

- Journée Nationale des Débutants
- Opération « Mesdames Franchissez la Barrière »
- Semaine du Football Féminin
- Finale du National Beach soccer

. **Fin du championnat professionnel L1 Conforama et Domino's L2** de la LFP au 28 avril, les classements étant établis de la même manière que les championnats amateurs de la FFF.

La FFF reste attentive afin que cette annulation ne remette pas en question les modalités de clôture des championnats amateurs.

. **Label Jeunes FFF** : les candidatures enregistrées avant le 31 mars 2020 seront examinées au cours de la saison prochaine. Les labels venant à expiration au 30 juin 2020 sont prorogés d'une saison.

. **Label École Féminin de Football et Label Jeunes Futsal** : les campagnes de labellisation se poursuivent. Les candidatures sont à déposer avant le 15 juin 2020.

. **Dématérialisation des licences** : la FFF demande aux ligues et districts de poursuivre l'information. La LGEF a décidé de rendre celle-ci obligatoire dès cette saison. Elle a informé les clubs sur les modalités des demandes de licences par voie électronique.

La Commission Formation est en réflexion quant à la mise en place d'une aide aux secrétaires des clubs qui la souhaitent. Jean Marie BRICLOT et Hervé KOENIG, membres du Comité de Direction ayant une expérience de la dématérialisation ont accepté de renforcer la Commission Formation sur le sujet.

L'information générale sera réitérée via les médias du DMF.

A noter que pour les mutations, les arbitres et les éducateurs fédéraux la version papier reste de mise.

. **Assemblée Générale élective du DMF** : initialement programmée le 20 juin, le Comité de Direction décide de fixer sa date au 31 octobre 2020 au siège du Crédit Agricole de Metz. Plan B pour le lieu: Seven Casino d'Amnéville.

3. Remise des dotations Nike en stock > Emmanuel SALING

Le contrat Nike court jusqu'en 2026. La dotation s'élève à environ 75 000€.

Compte tenu de l'annulation des manifestations, il faut faire des choix pour remettre les dotations prévues achetées. Le Comité de Direction a donné son aval pour en faire bénéficier les accédants seniors et jeunes sachant qu'il faudra également contribuer au fonds de soutien des clubs de la FFF.

Inventaire des dotations disponibles : stock de 64 jeux de maillots (coupes de Moselle), stock de 25 jeux de maillots et stock de 750 ballons

Avec les éléments divers en stock, la valeur du matériel à remettre aux clubs est estimée à 82 000€.

Concernant l'opération « 500 ballons » à remettre aux jeunes DES CATEGORIES u17-u18 et u19, le Comité de Direction décide que les classements établis en fin de première phase soient pris en compte pour l'attribution des ballons.

4. Situation du personnel du DMF > Emmanuel SALING

Durant cette période de crise sanitaire, l'ensemble du personnel se porte bien. Deux salariés (Manu SALING, directeur général et Cécile SFERRAZZA, responsable du service comptabilité) sont en télétravail chez eux tandis que les autres sont en situation de chômage partiel à 100%, cette dernière s'appliquant sur l'état des comptes du DMF au 30 avril.

Pascale NAUDIN va s'occuper d'établir le classement du Challenge de la Sportivité. Elle aura également à donner la situation des clubs vis-à-vis du Statut Mosellan des Jeunes.

Vincent VAUDCHAMP va gérer le dossier ANS (Agence Nationale du Sport anciennement CNDS) du DMF et l'aide administrative aux clubs demandeurs.

5. Situation financière du DMF > Emmanuel SALING

L'annulation de nombreuses manifestations amène le DMF à quelques dépenses qui ne seront pas effectuées. Une économie sera réalisée également avec les salariés qui sont en majorité en chômage partiel. Par contre de nombreuses recettes surtout celles liées aux partenariats du DMF risquent d'être perdues.

La contribution au Fonds de solidarité institué par la FFF devrait être de l'ordre de 1€ par licence

La nouvelle situation financière engendrée par la pandémie créera certainement un déficit à l'heure de la clôture des comptes contrariant ainsi la volonté du Comité de Direction d'arriver à l'équilibre des comptes en dépenses et en recettes en fin d'exercice.

6. Fonds de solidarité de la FFF, des ligues et des districts > Christophe SOLLNER

L'objectif de ces fonds réside dans l'aide aux clubs afin qu'ils puissent repartir dans de bonnes conditions la saison prochaine.

Tout le monde participe à ce fonds national : FFF + ligues + districts avec mise en place espérée à l'ouverture de la campagne des licences. Une réserve fédérale de 6 Millions d'€ + 8 M du FAFA réorienté (baisse de l'enveloppe équipements et transports) + 6M ligues et districts (3€ par licence) soit au minimum 20M + ce qui est déjà versé : aide transport clubs nationaux 3M + 2M CO et 4M subvention ligue et district pour des actions non réalisées.

Part du fonds FFF affectée à chaque ligue calculée sur le nombre de licenciés de la Ligue
Nombre de licences au 30 avril 2020 à confirmer avec une liberté au territoire de faire sa répartition de charge entre ligue et district en préconisant : ligue (2€) et district (1€).

Deux possibilités d'aide aux clubs sont à l'étude : 10€ par licence ou 5€ seniors, 10 € ados et 15 € jeunes (ces montants précis restent à définir) à déduire de la première facture club sur le compte Footclubs.

Obligation à chaque club de faire une demande. Dans le cas contraire il n'y aura pas d'aide et la somme prévue sera remise au pot commun de la Ligue. Un formulaire simple envoyé par la FFF à tous les clubs et traité par les centres de gestion ou formulaire en ligne et incontournable à la première ouverture de Footclubs par les clubs sera diffusé début juillet au plus tard, le versement effectué après une campagne de communication en juin lancée par la FFF et relayée par les instances. Dès que toutes les demandes seront réceptionnées, le montant par licence à reverser aux clubs demandeurs pourra être calculé par chaque Ligue suivant les critères du COMEX.

Chaque ligue et district peut créer son fonds pour des actions locales en toute liberté. Ces initiatives locales devront être remontées à la FFF qui les ajoutera au montant du fonds de solidarité pour une communication sur l'aide totale apportée par le football.

Il n'y aura pas de problème pour avoir des comptes de résultat négatifs dans les instances suite à l'aide donnée aux clubs et donc d'utiliser une partie de sa réserve (pour ceux qui ont des réserves).

Tout cela n'a pas de caractère officiel et reste en cours d'étude et sera remonté au groupe de travail avant de se positionner définitivement et de soumettre au COMEX pour décision

Chaque district sera libre d'une politique complémentaire en faveur de ses clubs. Il serait bienvenu que le DMF se replace sur un déficit cette saison afin d'aider les clubs mosellans en difficulté avec demande de justificatifs financiers.

Le Comité de Direction décide de créer son propre fonds de soutien venant en complément du fonds national. Les critères d'attribution et les montants alloués restent à déterminer.

Aide aux arbitres en difficulté financière : le Comité de Direction décide de leur attribuer une aide financière dont le montant reste à déterminer. La CDA est chargée d'identifier les cas.

7. « Carte Passerelle : sport scolaire-sport en club » > Roger LAGRANGE

Le principe est simple ! Favoriser la passerelle entre l'école et le club et faciliter l'adhésion des jeunes dans l'association en offrant à tous les écoliers de CM1 et CM2 licenciés USEP ou UGSEL la possibilité de tester différents sports au sein des clubs partenaires de l'opération.

Jusqu'au 15 octobre 2020, les licenciés USEP et UGSEL des classes de CM1 et CM2 sont invités à pratiquer un sport fédéral, invités gratuitement pendant trois séances dans un club de leur choix, l'assurance étant pris en charge par le CROS.

L'idéal serait de faire remonter la demande, d'allonger cette durée jusqu'au 30 octobre voire jusqu'aux vacances de Noël, et de proposer d'étendre cette initiative aux licenciés UNSS et UGSEL des classes de 6e et 5e.

Le DMD s'inscrira dans cette démarche, l'idée étant jugée excellente pour faire le lien entre les sports scolaires et les fédérations.

8. Compétitions > Christophe SOLLNER et HenriVIGNERON

Le District Mosellan de Football a pris acte de l'arrêt des compétitions amateurs décidé par le Comité exécutif de la FFF du 16 avril 2020 devenue inéluctable après l'intervention du Président de la République ne précisant pas encore concrètement les conditions du déconfinement après le 11 mai, et de celles de la LFP au 28 avril 2020.

Pour ce qui concerne la situation des compétitions de la ligue, la pyramide de la LGEF devient déséquilibrée et non réalisable

Nous n'avons pas eu de réponse définitive de la FFF via la LGEF sur la proposition de faire quatre groupes de 12 en R1 et 8 groupes de 12 en R2, la R3 restant inchangée.

Pas de réponse définitive non plus pour les championnats de jeunes en deux phases. Une demande de dérogation est effectuée afin de prendre en compte les classements de la première phase.

Le service juridique devrait nous donner rapidement pour le premier point et dans les jours à venir pour le second point.

Championnats MOSELLE Seniors : la commission dédiée échange par voie électronique pour l'établissement des classements de la saison 2019-2020. Les directives du COMEX en date du 16 avril 2020 indiquent qu'à partir de la situation du 13 mars les classements sont établis comme suit:

1. La position au classement de chaque équipe est déterminée par son nombre de points si toutes les équipes ont joué le même nombre de matchs
2. La position de chaque équipe est déterminée par le quotient issu du rapport entre son nombre de points et son nombre de matchs (quotient arrondi à la deuxième décimale au maximum). Les éventuels retraits de points et matchs perdus par forfait ou par pénalité sont donc pris en compte dans ce calcul.

Les règles de départage des équipes d'un même groupe sont celles du règlement des Championnats MOSELLE Seniors à savoir ceux de son article 9.

La publication des classements de la saison 2019-2020 se fera dès que ceux-ci seront finalisés. On peut penser qu'ils le seront avant le 10 mai 2020. Ils seront encore susceptibles de modifications une fois toutes les décisions des procédures disciplinaires et administratives en cours arrêtées et tous les recours éteints.

La liste des montées et des descentes sera élaborée une fois toutes les informations descendantes LGEF parvenues.

9. Divers

. Statut Mosellan des JEUNES : le CD décide de s'aligner sur la décision de la LGEF quant à son statut des Jeunes. Les conséquences découlant de ce statut ne seront exceptionnellement applicables qu'à compter de la saison 2021-2022.

. Challenge de la Sportivité : le service Compétitions est chargé d'établir le classement de la saison 2019-2020 pour les besoins de départage des quatre 2^e de D1 en vue de l'accèsion de trois d'entre eux en R3. Une équipe dont le total de pénalités n'atteint ou dépasse les 100 points est interdite de montée. Ce total sera révisé à la baisse, la saison n'ayant pas été à son terme.

. Candidatures à l'entrée en commission pour la saison 2020-2021 : les candidatures arrivées à ce jour seront examinées en temps voulu.

. Coupe de France : la campagne pour les engagements de l'édition 2020-2021 est lancée.

. Arbitrage : les arbitres ont reçu les dossiers médicaux, suivra l'envoi pour les renouvellements.

. SSS (Sections Sportives Scolaires) : le calendrier du recrutement reste celui fixé. Par contre la sélection des candidats se fera sans test footballistique en raison de la crise sanitaire.

Prochaine réunion téléphonique du Comité de Direction se tiendra en fonction des informations futures reçues.

Pierre TAESCH, secrétaire général adjoint
Henri VIGNERON, secrétaire général